

AFFAIRE N° 12 - Ratification d'une dépense de 28.328. Fr représentant les hono-
raires dûs au Cabinet AUDRY pour des travaux topographiques exécutés en 1964
sur le terrain VALIAME à la Montagne.

M.le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier une dépense de 28.328. Fr
représentant les honoraires dûs au Cabinet AUDRY pour travaux topographiques
exécutés en 1964.

- Affaire N°1457 bis - Terrain VALIAME à la Montagne..... 28.328. Fr

A noter que ce terrain destiné à la création d'un cimetière nous
est cédé gratuitement par M. VALIAME . "

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M.FORT qui s'est abstenu
volontairement.

M.le Maire, répondant à une question posée, précise qu'en ce qui
concerne le terrain VALIAME la Préfecture vient, dans une lettre récente, de
nous demander de lui fournir un dossier qui sera transmis à la Direction Dépar-
tementale de la Santé pour avis de ce Service.

Approuvé
Paris, le 21 juillet 1964
P/de Préfet
Le Secrétaire Général p.i
Signé : J. M. Rousseau